

## Assistant-es Sociaux-ales

## Le compte n'y est toujours pas!!

## Décidemment le changement n'est toujours pas pour maintenant!

ors du Comite Technique Ministériel du 15 décembre 2016 les mesures pour la rentrée 2017 ont été présentées : sont annoncés 95 créations de postes d'assistants de service social « qui serviront à accentuer les services des élèves principalement en zone d'Education prioritaire ».

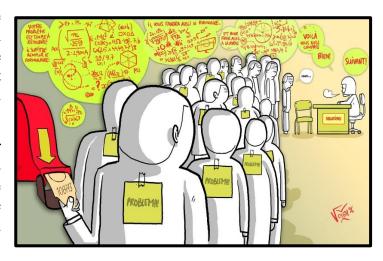
Pour la CGT Educ'action cette proposition vient contrecarrer les promesses de la Ministre, qui avait mentionné 300 créations de postes dont 150 pour l'année 2017. Ce qui est inadmissible!

De plus ce saupoudrage n'inclut même pas les deux autres services sociaux de l'Education nationale qui rappelons le sont au bord de la rupture.

En effet, le service social des personnels et celui des étudiants sont allégrement ignorés par notre ministère !! Insupportable, quand on sait la charge de travail des collègues exerçant au sein de ces deux services.

Ils ou elles prennent en charge un nombre démesuré d'étudiants ou de personnels : en moyenne, 8000 agent-es pour un-e assistant-e social-e des Personnels, et 10 000 étudiant-es pour les collègues du service social en faveur des étudiant-es.

De la souffrance au travail, du mépris pour leurs missions et peu de considérations pour les publics les plus fragiles voire fragilisés! Voilà ce qu'affiche notre Ministre en ne leur accordant aucun moyen supplémentaire!



En ce qui concerne le Service Social en Faveur des Elèves l'organisation du travail des assistant-es sociaux-ales dans les collèges et lycées reste particulièrement difficile et souvent subie : un-e assistant-e social-e a en charge au minimum deux établissements jusqu'à parfois quatre établissements, même en Réseau d'Education Prioritaire. Comment un-e assistant-e social-e peut-il ou peut-elle exercer dans quatre lieux différents sur cinq jours ? L'administration considèrerait elle que la présence d'un-e assistant-e social-e, un jour par semaine, dans un établissement avec parfois plus de 600 élèves est suffisant pour exercer l'ensemble de ses missions ?

La CGT Educ'action se satisfait d'avoir, avec d'autres organisations syndicales, participé au « *blocage* » de la nouvelle circulaire de missions, selon laquelle une- assistant-e social-e devrait intervenir y compris dans le primaire dans les Réseaux Education Prioritaire, à moyens constants.

Pour la CGt Educ'action les 95 créations de postes ne répondent pas aux ambitions ministérielles envers les réseaux d'Education prioritaire et restent donc largement insuffisants.

La CGT dénonce un mépris affiché de notre ministère pour ses personnels sociaux et surtout envers les publics qu'ils reçoivent !

La CGT Educ'action rappelle ses exigences:

un-e assistant-e de service social pour 2 000 agent-e-s,

un-e assistant-e de service social pour 4 000 étudiant-e-s,

un-e assistant-e de service social par EPLE ne dépassant pas le seuil de 1 000 élèves, dans les écoles et EPLE de l'Education Prioritaire, un-e assistant-e de service social par établissement et non par réseau.

ASS janvier	· 2017		Bulletin de contact et de syndicalisation
ÉDÚC',	Je souhaite :	Prendre contact :	Me syndiquer :
Nom :		Prénom :	
Adresse:			
Code Postal :		Ville :	
Téléphone :		E mail :	
Etablissement :			
Code Postal :		Ville :	